

Présents : Mmes, Mrs, Sandrine SERRET, Christian DURAND, Danielle HAON, Richard GÉRET, Gilles SIPEYRE, Didier MARGIER, Gilles LEYRIS, Nathalie CASAS, Loïc MANCHEC, Véronique RUEL.

Absents excusés : Julien FURY donne procuration à Sandrine SERRET, Victoria PELLÉ REIMERS donne procuration à Loïc MANCHEC, Sonia AUBRY.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Sandrine SERRET, 1^{ère} adjointe

Madame Véronique RUEL a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte de gestion 2020 – budget M14

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sandrine SERRET, 1^{ère} adjointe au maire qui invite Monsieur Christian DURAND, adjoint au maire en charge des finances à présenter les dépenses et recettes de l'année 2020

Après s'être fait présenter le Budget Primitif M-14 de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par la Trésorière,

Après avoir entendu le Compte Administratif M-14 de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2020 ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget M-14 de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour,

- Déclare que le Compte de Gestion M-14 dressé pour l'exercice 2020, par Madame Élodie HERNANDEZ comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2020 – budget M14

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Sandrine SERRET, première adjointe, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressée par Madame Sonia AUBRY Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	241 479.33	318 651.61	58 561.46	48 542.69
Résultats de l'exercice 2020		77 172.28		- 10 018.77
Résultats 2019		414 579.83		138 777.82
RESULTAT DE CLÔTURE		491 752.11		128 759.05

Madame Sandrine Serret fait procéder au vote du compte administratif 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2020 – budget M14

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Administratif présente un excédent de Fonctionnement de 491 752.11 € et d'investissement de 128 759.05 €.

Considérant les résultats, le conseil municipal après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour, note qu'il n'y a pas lieu de procéder à des affectations.

Approbation du compte de gestion 2020 – budget assainissement M49

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sandrine SERRET, 1^{ère} adjointe au maire qui invite Monsieur Christian DURAND, adjoint au maire en charge des finances à présenter les dépenses et recettes de l'année 2020

Après s'être fait présenter le Budget Primitif M- 49 de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattache, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par la Trésorière,

Après avoir entendu le Compte Administratif M- 49 de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2020 ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget M49 de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour,

- Déclare que le Compte de Gestion M-49 dressé pour l'exercice 2020, par Madame Élodie HERNANDEZ Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2020 – budget assainissement M49

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Sandrine SERRET, première adjointe, délibérant sur le Compte Administratif du service assainissement de l'exercice 2020, dressée par Madame Sonia AUBRY Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	40 886.40	37 979.49	20 129.23	37 773.10
Résultats de l'exercice 2020		- 2 906.91		17 643.87
Résultats 2019		85 955.80		- 10 646.37
RESULTAT DE CLÔTURE		83 048.89		6 997.50

Madame Sandrine SERRET fait procéder au vote du compte administratif 2020 du service assainissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par aucune abstention, aucune voix contre et douze voix pour, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2020 – budget assainissement M49

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif du service assainissement de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Administratif présente un excédent de Fonctionnement de 83 048.89 € et d'investissement de 6 997.50 €.

Considérant les résultats, le conseil municipal après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour, note qu'il n'y a pas lieu de procéder à des affectations.

Achat d'un bien immobilier situé rue de la Poste

CONSIDERANT le souhait de la commune de procéder à l'acquisition d'un bien immobilier bâti, sis 36 rue de la Poste, cadastré section AI numéro 111, d'une superficie de 162 m², lieu-dit LE VILLAGE, propriété de Madame WARCZYGLOWA née LACHERY Marie-Paule,

CONSIDERANT que la maison est composée d'un appartement, d'une surface habitable de 67 m²,

CONSIDERANT que la propriété, une fois réhabilitée, sera transformée en gîte rural d'étape.

CONSIDERANT que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition à l'amiable de ce bien,

CONSIDERANT la proposition de Madame WARCZYGLOWA née LACHERY Marie-Paule de céder à la commune ce bien immobilier au prix de 100 000 €,

CONSIDERANT l'intérêt communal attaché à cette acquisition,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par aucune abstention, aucune voix contre et douze voix pour,

- approuve l'acquisition du bien immobilier cadastré section AI numéro 111 dans les conditions décrites, au prix de 100 000 € hors frais notariés ;
- autorise Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien immobilier susvisé et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;
- charge Madame le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition ;
- approuve le principe de la transformation de cette maison en gîte rural d'étape.

Régie de recettes photocopies – fixation des tarifs

Monsieur Christian Durand, Adjoint délégué aux Finances, rappelle au Conseil Municipal qu'une régie de recettes a été créée par délibération en date du 03 décembre 2014.

A la demande du comptable du Trésor il convient de mettre à jour cette régie en précisant les recettes concernées et les tarifs appliqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour

- de mettre à jour la régie de recettes et de fixer les tarifs des photocopies
comme suit :

Noir et Blanc

A4	0.10 € la page
A3	0.20 € la page

Couleur

A4	0.30€ la page
A3	0.60€ la page

Questions et informations diverses

- Madame Castanet a souhaité s'adresser au conseil municipal sur la problématique des chiens errants et agressifs dans la commune. Elle a rappelé aux conseillers municipaux l'attaque subit par son chien et la crainte d'une attaque envers un enfant. La commune a procédé à plusieurs démarches auprès de la gendarmerie et a saisi le Procureur de la République. Une nouvelle rencontre a été fixée avec les services de gendarmerie de Quissac.

Le procès-verbal de la séance est lu. Le conseil municipal par, aucune voix contre, aucune abstention, douze voix pour, approuve le procès-verbal.

La séance est levée à 20 heures et 25 minutes.